



Intégration de la prime d'ancienneté au calcul du salaire de base

Par **Monalizett**, le **04/07/2018** à **14:06**

Bonjour,

Avec la mise à jour de la convention collective Fehap en 2017, je suis passée de Chef de bureau à Gestionnaire de flux : il ne s'agit pas d'une promotion mais d'un ajustement, car le poste de gestionnaire de flux que j'exerce depuis plusieurs années n'existait pas avant. Mon salaire de base a augmenté avec effet rétroactif : j'ai bénéficié d'un rattrapage de salaire sur 11 mois. Pour calculer ce rattrapage, mon employeur a calculé mon salaire moyen sur les 11 mois en intégrant ma prime d'ancienneté à mon salaire de base : est-ce normal ? Et du coup, ma nouvelle fiche de paie mentionne bien le nouveau salaire conventionnel mais je n'ai plus de prime d'ancienneté : est-ce normal ? Par avance merci de votre aide !

Par **janus2fr**, le **04/07/2018** à **14:40**

Bonjour,

Il se peut qu'avec le nouvel indice vous n'avez plus droit à une prime d'ancienneté, avez-vous vérifié ?

Il y a longtemps, j'ai connu la même chose en passant cadre. J'ai perdu la prime d'ancienneté qui n'existait pas pour les cadres.

Par **Monalizett**, le **04/07/2018** à **19:53**

Merci pour cette réponse. J'étais déjà cadre mais peut être que la convention collective a changé ce point. Ce que je me demande, c'est s'il est normal que la prime ait été incluse à mon ancien salaire de base pour calculer le différentiel avec le nouveau salaire de base et me verser le rattrapage (le montant du rattrapage étant bien différent selon que l'on inclut ou non la prime d'ancienneté :)). Sauriez-vous si cette prime entre dans le calcul du différentiel ? Par avance merci

Par **P.M.**, le **04/07/2018** à **21:19**

Bonjour,

Vous indiquez qu'il ne s'agit pas d'une promotion, dans ce cas, l'[art. 08.03.3 de la Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif](#) ne devrait pas trouver application...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel[/[url](#)]...

Par **Monalizett**, le **04/07/2018** à **23:38**

Entendu, je vais tenter de demander aux représentants du personnel, merci beaucoup !!!

Par **Monalizett**, le **04/07/2018** à **23:38**

Entendu, je vais tenter de demander aux représentants du personnel, merci beaucoup !!!